**Conseil pédagogique et psychologique et élèves - étrangers dans les écoles tchèques**

Les conseils pédagogiques et psychologiques (ci-après dénommés « conseils ») font partie en tant que services d'orientation scolaire font partie du système éducatif en République tchèque (1). Ils assurent des services de conseils gratuits aux enfants, aux élèves et étudiants (ensuite « élèves ») conformément à l'article 16 de la loi sur l'éducation. Peuvent bénéficier de ces services aux mêmes conditions également les élèves - les étrangers, les élèves ayant une langue maternelle différente, les élèves ayant une connaissance insuffisante de la langue tchèque comme langue d'enseignement (ci-après dénommés étudiant - étranger) et leurs parents / tuteurs (pour plus de détails, voir § 20 de la loi sur l'éducation).

* Vous pouvez nous contacter quand vous avez besoin d'aide pour résoudre des problèmes liés à **l'éducation de votre enfant** et aux exigences de la vie dans une culture et des conditions de vie différentes. Il peut s’agir, par exemple, de problèmes d’enseignement, d'éducation et de relations, de l’évaluation de la préparation pour le début de l'enseignement obligatoire, le choix de poursuivre leurs études. En contactant le conseil pédagogique bous pouvez être aidé par l’enseignant de votre enfant ou par le psychologue psychologue/d'éducation spéciale, voire le conseiller pédagogique.
* Au cours du premier contact, nous vous demanderons les raisons de votre venue dans l'établissement d'orientation scolaire.
* Vous pouvez prendre rendez-vous avec le conseil lors d’une visite personnelle, par téléphone ou par courriel.
* Si vous ne parlez pas tchèque il est nécessaire d’en informer le conseil qui préparera un interprète.
* Le service de conseil est toujours fourni avec le consentement éclairé du client, qui est informé avant le début du service sur l'ensemble des règles relatives aux services de consultation.
* **La première visite** au conseil commence par une entrevue avec les parents (représentants légaux), puis avec l’enfant.
* Pour les clients adultes la communication commence dans l’établissement d’orientation scolaire avec eux.
* Nous vous recommandons les **possibilités de soutien** à l'éducation de votre enfant et de **coopération** avec le conseil, ou d'autres spécialistes, des services d'orientation scolaire et autres organisations.
* Il est conseillé lors de la première visite dans l’établissement de conseil et d’orientation scolaire (ECOS), d’amener les résultats scolaires voire peut-être les avis d'autres experts tels que des médecins, des spécialistes cliniques, etc.
* L’ECOS vous fournira une assistance, des conseils et des soins dont vous prendrez connaissance au moment où vous serez informé pour donner votre consentement éclairé.
* L'utilisation des services de conseil est une question de choix du client, qui peut être recommandée par l’école ou l’établissement de conseil et d’orientation scolaire.

**Nous sommes là pour aider votre enfant à développer, renforcer ses compétences et de d’étudier avec succès à l’école tchèque**.

**Contact avec le conseil pédagogique et psychologique :**

**Lien vers la liste des écoles dans la région destinée à l'éducation des élèves – étrangers :**

*(1) Législation: loi n ° 561/2004, sur l'éducation préscolaire, primaire, secondaire, formation professionnelle et autres loi sur l'éducation), telle que modifié; le décret n ° 72/2005 sur la fourniture de conseils dans les écoles et les établissements d'orientation scolaire, telle que modifiée – cf. le décret n ° 197/2016; décret n ° 73/200 sur l'éducation des enfants, des élèves et des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux et les enfants, les élèves et les étudiants cf. décret n ° 27/2016, sur l'éducation des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux et aux élèves doués et autres.*